



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le jeudi 2 octobre 2025, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Maire, Monsieur Pierre Daigneault  
Siège #1 Monsieur Patrice Dubé  
Siège #2 Monsieur Réjean Albert  
Siège #3 Monsieur Fernand Albert  
Siège #4 Madame Carole Viel  
Siège #5 Madame Marguerite Albert  
Siège #6 Madame Armelle Kermarrec

Madame Claudine Castonguay secrétaire de la séance

Formant quorum sous la présidence de monsieur maire,  
Monsieur Pierre Daigneault.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Pierre Daigneault informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Pierre Daigneault, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également comme secrétaire de la séance.

Cinq personnes sont présentes.

**a. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Monsieur Pierre Daigneault déclare la session ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

**b. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ordre du jour**

- a. Ouverture**
- b. Adoption de l'ordre du jour**
- c. c. Adoption du procès- verbal du 2 septembre 2025**
- d. d. Correspondance ;**
  - d.1 Dépôt des états comparatifs ;**
  - d.2 Demande d'aide financière -Cours de Gym cerveau à Lejeune ;**

**Réso2025-10-147**



- d.3 Appuis à la grande semaine des tout-petits ;**
- d.4 Chargeuse à godet ;**
- d.5 DSG Patrimoine canadien ;**
- d.6 Rapport stratégies d'eau potable ;**
- d.7 RIDT (Recyclage)**
- d.8 RIDT (Budget 2026)**
- d.9 Demande de location d'érables**
- d.10 PPA-CE**
- d.11 Demande comité des Paniers de Noël**
- d.12 Examen du mandat de la Société canadienne des postes**
- e. Rapport des comités ;**
- f. Présentation des comptes ;**
- g. Dépenses et engagements de crédit ;**
- h. Adoption des règlements ;**
- i. avis de motion ;**
- j. Projets de règlements ;**
- k. Divers ;**
- l. Période de questions ;**
- m. levée de l'assemblée.**

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Marguerite Albert. IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout d'un point

**K.1 Réso2025-08-120**

**ADOPTÉE**

**c. Adoption du procès- verbal de la séance antérieure**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LE 2 septembre 2025**

**Réso2025-10-148**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

**ADOPTÉE**

**d. Correspondance**

**d.1 Dépôt des états comparatifs**

Déposé au conseil



## **d.2 Demande d'aide financière -Cours de Gym cerveau à Lejeune**

### **Réso2025-10-149**

Le club 50 ans +d'Auclair recherche du financement pour la reprise des cours en septembre considérant que le Centre de Service scolaire du Fleuve et des Lacs, et de l'ABC des Portages ne finance plus les ateliers Gym Cerveau.

Considérant qu'il a onze municipalités qui font partie de ce projet ;

Considérant qu'il demande 2 125 \$(deux mille cent vingt-cinq dollars) par municipalité ;

Considérant que la MRC de Témiscouata leur a déjà remis le montant de 30 000\$ (trente mille dollars) ;

Considérant que leurs prévisions budgétaires sont de la hauteur de 60 000\$ (soixante mille dollars) qui se détaille comme suit :

Rémunération pour le professeur : 45 000\$ pour 36 semaines

Location de local : variable selon la municipalité

Frais de déplacement : 8.078\$

Matériel pédagogique : 6.922\$ (1,000 copies/semaine X 36 semaines)

Il est proposé par Carole Viel d'attendre pour voir comment les autres municipalités vont contribuer. À suivre à la prochaine rencontre.

### **ADOPTÉE**

## **d. 3 Appuis à la grande semaine des tout-petits ;**

Information

### **d.4 Chargeuse à godet**

### **Réso2025-10-150**

Considérant que le godet de la rétrochargeuse est fini ;

Considérant que nous avons fait des demandes pour refaire le godet et qu'il en coûterait plus cher de le refaire ;

Considérant que nous avons demandé une soumission à Brandt Tractor Ltd ;

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil de faire l'achat du godet au montant de 8 485.41\$ taxes incluses.

### **ADOPTÉE**



#### **d.5 DSG Patrimoine canadien**

Considérant que nous n'avons pas reçu la demande complète.

Il est résolu de reporter au prochain conseil.

#### **d.6 Rapport stratégies d'eau potable**

##### **Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable**

**Réso2025-10-151**

La directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2024.

Le bilan validé, mais non approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. L'approbation du bilan est requise pour accéder à la majoration écoresponsable du Primeau 2023 relative à la SQEEP. Il faut inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau.

Tous les conseillers ont reçu une copie dudit rapport et celui-ci est disponible en tout temps au bureau municipal. Il est proposé par le conseiller Réjean Albert et résolu unanimement d'approuver le rapport annuel du bilan de la stratégie municipale de l'eau potable pour l'exercice 2024.

**ADOPTÉE**

#### **d.7 RIDT(Recyclage)**

**Réso2025-10- 152**

Cession à la RIDT de l'ensemble des contenants de récupération appartenant à la municipalité.

Attendu que la RIDT est responsable de la gestion de l'ensemble des matières résiduelles au Témiscouata, incluant le territoire de la municipalité;

Attendu qu'une nouvelle réglementation municipale est en vigueur et qu'elle prévoit notamment l'obligation d'avoir des contenants de collecte conformes;

Attendu que la RIDT prend maintenant en charge tous les coûts liés à la réparation, la fourniture et la livraison des contenants de récupération aux utilisateurs;

Attendu que, depuis la mise en place de la collecte des matières recyclables, la municipalité a distribué aux citoyens et entreprises des contenants de récupération qui sont encore utilisés actuellement.

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité du conseil, que la municipalité de Lejeune cède gratuitement à la RIDT l'ensemble des contenants de récupération, bacs roulants ou conteneurs à chargement avant, présent sur son territoire afin que celle-ci les prenne en charge selon la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉE**



#### **d.8 RIDT (Budget 2026)**

##### **Réso2025-10-153**

**Attendu que** nous avons reçu le budget de la RIDT pour l'année 2026.

Il est proposé par Fernand Albert, et résolu unanimement d'adopter le budget de la RIDT 2026 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### **d.9 Demande de location d'érables**

##### **Réso2025-10-154**

Nous avons reçu une demande de l'érablière Sirobert Inc. pour faire la location totalisant 42 d'entailles sur la partie du lot 6 203 890 situé dans le chemin de 2<sup>e</sup> rang. La location serait pour 15 ans au prix de 50\$ par année. Pour les subséquentes, le prix augmentera de 5\$ chaque année. Le coût du loyer sera payable le 1<sup>er</sup> juin de chaque année et ainsi de suite.

L'Érablière Sirobert Inc. s'engage également à effectuer les travaux forestiers nécessaires tels que la coupe d'arbres morts et l'aménagement du fond de terrain, et ce à ses frais

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement d'accepter cette demande et de faire une entente écrite avec le locataire.

**ADOPTÉE**

#### **d.10 Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE**

##### **Réso2025-10-155**

KLH99392-13050 (1) - 20250423-006

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale de Rivière-du-Loup-Témiscouata (PPA-CE)

Résolution numéro : 2025-10- 155

ATTENDU QUE la municipalité de Lejeune a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes

V-AF13 a été dûment rempli ;



ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Patrice Dubé, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Lejeune approuve les dépenses d'un montant de 14 668.85\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **ADOPTÉE**

##### **d.11 Demande comité des Paniers de Noël**

#### **Réso2025-10-156**

ATTENDU QUE la mission du Comité des Paniers de Noël est de distribuer des paniers afin d'aider les familles et les personnes de notre secteur qui en ont le plus de besoins ; cette année les familles recevront des bons d'achat. L'an passé 93 enveloppes qui ont été distribués aux plus démunis de notre territoire, du secteur Trinité-des-Monts, Esprit-Saint, Lac-des-Aigles, Biencourt, Lejeune et Squatec grâce à la générosité de tous. Un formulaire doit être rempli pour faire la demande, il est disponible à la municipalité.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire un don de 100\$ (cent dollars). Le chèque doit être fait à La maison de la famille du Témiscouata Inc. Avec la mention Paniers de Noël 2025.

#### **ADOPTÉE**

##### **d.12 Examen du mandat de la Société canadienne des postes**

#### **Réso2025-10-157**

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres



a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.

**ATTENDU QUE** le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés ;

**ATTENDU QUE** le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada ;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la municipalité de Lejeune écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités ;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la municipalité de Lejeune inclue dans sa lettre au ministre Lightbound dont tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada ;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la municipalité de Lejeune soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire parvenir cette résolution au ministre responsable de Postes Canada et à notre député fédéral.

**ADOPTÉE**



**e. Rapport des comités**

Armelle Kermarrec nous communique les points de la RIDT.

Pour le bac de vidange, il en coûtera 150\$ pour un bac supplémentaire annuellement, mais la valeur réelle serait de 180\$

Un projet avec Agroénergie de l'Est : de faire des copeaux de plastiques avec la tubulure et la bronche. Si cela fonctionne, le produit sera utilisé pour faire la fermeture des cellules.

**f. Présentation des comptes ;**

**Réso2025-10-158**

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION de Réjean Albert  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 2 octobre 2025, totalisant 98 195.48\$

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

**ADOPTÉE**

**g. Dépenses et engagements de crédit**

QUE Monsieur Pierre Daigneault, maire, et Madame Claudine Castonguay, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Lejeune. La directrice générale certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées, dont il est fait mention dans le présent procès-verbal, sont disponibles.

**h. Adoption de règlement**

Aucun

**i. Avis de motion ;**

Aucun

**j. Projets de règlements**

Aucun

**k. Divers**

**Demande MB Excavation INC. des Explications, Résolution 2025-08-120**

**Réso2025-10-159**

MB excavation, nous a demandé une rencontre pour expliquer et avoir des explications sur la résolution 2025-08-120. Après avoir écouté et entendu son point. Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil de maintenir la décision prise à la rencontre d'août 2025.

**ADOPTÉE**



**l. Période de questions ;**

Quelques questions ont été posées

Début : 20h25

Fin : 20h52

**m. Levée de l'assemblée**

**Réso2025-10-160**

SUR UNE PROPOSITION DE Fernand Albert

IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h54.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Daigneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

-----  
Pierre Daigneault  
Maire

-----  
Claudine Castonguay  
Directrice générale